

Relations industrielles Industrial Relations



Dimitri WEISS, Yves CHIROUZE : *Le consommérisme* Paris, Editions Sirey, collection Administration des entreprises, 1984, 387 pp., ISBN 2-248-00080-4

P. Joubert

Volume 39, numéro 3, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/050066ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/050066ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Joubert, P. (1984). Compte rendu de [Dimitri WEISS, Yves CHIROUZE : *Le consommérisme* Paris, Editions Sirey, collection Administration des entreprises, 1984, 387 pp., ISBN 2-248-00080-4]. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 39(3), 634–635. <https://doi.org/10.7202/050066ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1984

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

unités de négociation appropriées et de l'accréditation des agents négociateurs. On y retrouve plusieurs des particularités du régime, à savoir, entre autres, la prédétermination des unités au moment de l'entrée en vigueur de la loi.

Le chapitre suivant discute du champ du négociable. On souligne, à l'intérieur de la discussion, les limites au contenu de la convention collective, de même qu'aux sentences arbitrales. Ainsi, la loi exclut spécifiquement les négociations sur les sujets relevant de la Commission de la fonction publique, tels l'embauche, les promotions, les mutations, les mises en disponibilité, les renvois pour incompétence ou incapacité et les renvois durant la période de probation. De même, l'organisation de la fonction publique relève des droits de la direction.

Le chapitre 5 concerne les mécanismes de consultation. À côté de la négociation collective, il existe en effet une certaine tradition de consultation, chapeauté principalement par le Conseil National Mixte (CNM). Dans ce chapitre, on y décrit toutes les articulations de cette consultation, tant en rapport au CNM qu'aux autres instances.

Dans le chapitre qui suit, les auteurs abordent la question de la négociation collective. On y discute de la préparation aux négociations, des contraintes légales ainsi que de la structure, de la dynamique et de la conclusion du processus de négociation. Par la suite, soit au chapitre 7, ce sont les clauses de conventions collectives qui sont analysées. Sans faire une description exhaustive du contenu d'une entente collective, les auteurs attirent notre attention sur certains éléments, tels les droits de la direction, la reconnaissance syndicale, la coopération patronale-syndicale, les changements technologiques... Succède au chapitre 8, une discussion de la question des salaires. Différents éléments sont ici soulevés dont la comparabilité avec l'entreprise privée ainsi que les restrictions gouvernementales.

Le chapitre 9 qui termine le premier volume parle de la durée des conventions collectives ainsi que des matières connexes.

Dans le deuxième volume, les auteurs commencent d'abord par analyser les méthodes de résolution des différends. Compte tenu des particularités de la loi, il s'agit de l'un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage. On sait, en effet, que contrairement aux autres lois, la LRTFP oblige l'agent négociateur à décider de la méthode ultime de règlement d'un différend, avant l'envoi de l'avis de négociation. On offre deux possibilités, à savoir le recours à la conciliation et ultimement à la grève, et le recours à l'arbitrage. Pour la majorité des observateurs de la scène des relations du travail, il s'agit là de l'innovation la plus originale de la loi.

Dans le chapitre suivant, le onzième, les auteurs se penchent sur les conflits de droit. Ils traitent des cas de griefs et d'arbitrage ainsi que de plusieurs décisions importantes en rapport à ce processus.

Les chapitres 12 et 13 portent sur les infractions à la loi ainsi que sur l'administration de la LRTFP. Finalement, les auteurs concluent par la suggestion de certaines modifications à apporter à la législation.

Somme toute, l'ouvrage constitue un examen détaillé et critique de la LRTFP. Pour ceux qui s'intéressent au sujet, ils trouveront dans le travail des auteurs un précieux document de référence. Finkelman et Goldenberg font véritablement le tour de la question. Fait à noter, chaque chapitre est abondamment illustré et appuyé des décisions rendues par les diverses instances en rapport aux sujets traités.

Maurice LEMELIN

École des Hautes études commerciales

Le consommérisme, par Dimitri Weiss et Yves Chirouze, Paris, Éditions Sirey, collection Administration des entreprises, 1984, 387 + XV pp., ISBN 2-248-00080-4

Disons-le tout de suite: cet ouvrage au titre original, publié dans la même collection que les éditions successives de «Relations industrielles» et les livres sur la communication

dans l'entreprise du même Dimitri Weiss, concerne directement les spécialistes et les observateurs des rapports du travail.

Le *consommérisme*, terme mieux rendu en français que le *franglais consumerism(e)*, signifie, en résumé, l'ensemble des initiatives, efforts et actions, individuels, de groupe et collectivement organisés, destinés à la défense et à la promotion des intérêts des consommateurs, impliquant, notamment, les organisations de consommateurs — dans leur diversité d'origines, d'objectifs, de méthodes et de formes d'intervention et d'influence —, mais aussi l'action des pouvoirs publics, le mouvement législatif de protection, la formation du consommateur et de ses conseillers, de même que les effets exercés sur les comportements des entreprises et les réactions et démarches de celles-ci.

L'élaboration d'un livre de cette nature, le premier du genre, appelait à une approche multi (voire *inter*) disciplinaire qui mît à contribution non seulement la science politique, le marketing et le droit de la consommation, mais dans toute leur étendue, les *relations du travail* elles-mêmes, qui occupent, dans l'économie du volume, une place privilégiée.

C'est ainsi que les auteurs relèvent, dès la note introductive, l'existence d'un *système de relations consommérales* en construction, qui voit interagir en son sein les organisations de producteurs et distributeurs, appelés les *professionnels*, les associations de consommateurs et l'État, acteurs amenés, à des degrés divers, à une sorte de contractualisation des rapports qui les unissent, sur le modèle ou non des relations du travail.

Aussi, un chapitre de la première partie («Situation du consommérisme») est entièrement consacré aux rapports entre *consommérisme* et *syndicalisme*, saisis d'une façon compréhensive. Toute la seconde partie est réservée à la *participation* sous ses différentes formes et, à partir de l'exemple français, à la *négociation collective*, aux accords qui en résultent et à l'équilibre contractuel, de même qu'au *conflit* consomméral.

Cette dernière partie est particulièrement instructive au plan international, avec l'examen de la notion de *grève* et de celle de *boycottage* (ou boycott), des rapports entre boycottage consommériste et grève ouvrière, et entre le boycottage et la négociation collective, et ce notamment à travers d'exemples édifians puisés dans la réalité nord-américaine.

Dans un chapitre précédent, les auteurs avaient traité des *usagers* et, de là, du consommérisme des services publics. Dans celui relatif au conflit, ils expliquent comment on est arrivé des *grèves de consommateurs* aux *grèves au détriment des consommateurs* dans les services essentiels, les solutions préconisées et les dispositions élaborées pour sauvegarder l'intérêt général.

Et on ne sera pas étonné de voir que, de la même façon que, à propos de la grève et du *piquetage* visant les consommateurs, des références canadiennes ont été utilisées — par exemple le rapport de l'équipe spécialisée en relations du travail de 1968 —, la loi 72 (1982) du Québec y est mentionnée, de même que le décret gouvernemental de décembre 1982 et le Conseil des services essentiels, avec un particulier regard sur Hydro-Québec.

Cet ouvrage nouveau, transdisciplinaire et accompli, écrit dans une perspective internationale et comparée, qui complète à l'évidence la cinquième édition des *Relations du travail* (Paris, Dunod éditeur, 1983, nouveau tirage actualisé 1984) recensée dans cette même revue (vol. 38, n° 4, 1983, pp. 912-913) et qui, comme elle, est enrichi par plus d'une quarantaine de fiches, est à mettre entre les mains de tous ceux qui s'occupent de problèmes associatifs et syndicaux, et de relations industrielles en général, car il ouvre de nouvelles pistes et des perspectives encore peu explorées. Ce qui montre bien que le champ d'investigation de notre multidisciplinaire s'ouvre encore plus et que ses frontières s'étendent, en réalité, bien au-delà des limites, déjà vastes, qui lui furent traditionnellement imparties.

P. JOUBERT

Institut d'Administration des Entreprises,
Paris